



Bruxelles, le 8.3.2018  
COM(2018) 113 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil  
relatif aux prestataires européens de services de financement participatif aux  
entreprises**

{SWD(2018) 56 final} - {SWD(2018) 57 final}

## ANNEXE

### INFORMATIONS A FOURNIR DANS LA FICHE D'INFORMATIONS CLES SUR L'INVESTISSEMENT

#### **Partie A: Informations sur le(s) porteur(s) du projet et sur le projet de financement participatif**

- (a) Identité, statut juridique, propriété, dirigeants et coordonnées;
- (b) Activités principales; produits ou services proposés;
- (c) Un lien hypertexte vers l'état financier le plus récent du porteur du projet, s'il est disponible.
- (d) Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.

#### **Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions de la levée de capitaux ou de l'emprunt de fonds, selon le cas**

- (a) Montant cible minimal de capitaux à lever ou de fonds à emprunter pour chaque offre de financement participatif, et nombre d'offres complétées par le porteur du projet ou le prestataire de services de financement participatif pour le projet de financement participatif concerné;
- (b) Date limite pour atteindre le montant cible pour la levée des capitaux ou l'emprunt de fonds;
- (c) Informations sur les conséquences si le capital cible n'est pas levé ou si les fonds cibles ne sont pas empruntés avant la date limite;
- (d) Montant maximal de l'offre, s'il est différent du capital cible indiqué au point a);
- (e) Montant des fonds propres engagés par le porteur du projet de financement participatif dans ce dernier;
- (f) Modifications de la composition du capital ou des emprunts de l'émetteur liées à l'offre de financement participatif.

#### **Partie C: Facteurs de risque**

Présentation des principaux risques liés au financement du projet de financement participatif, au secteur, au projet lui-même, au porteur du projet et à l'instrument d'investissement, y compris les risques géographiques, le cas échéant.

#### **Partie D: Informations relatives à l'offre de titres**

- (a) Montant total et types d'instruments d'investissement proposés;
- (b) Prix de souscription;
- (c) Acceptation ou non des sur-souscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées;
- (d) Conditions de souscription et de paiement;
- (e) Conservation et livraison d'instruments d'investissement aux investisseurs;
- (f) En cas d'investissement garanti par un garant ou une sûreté:
  - i) préciser si le garant ou fournisseur de la sûreté est une personne morale;

- ii) préciser l'identité, le statut juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté;
- iii) fournir des informations sur la nature de la garantie ou de la sûreté et les conditions qui y sont attachées;
- (g) Le cas échéant, engagement ferme de rachat de titres et délai de rachat.
- (h) Pour les instruments autres que les capitaux propres, le taux d'intérêt nominal, la date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles, les dates d'exigibilité des paiements d'intérêts, la date d'échéance et le rendement applicable.

**Partie E: Informations sur l'émetteur, s'il est différent du porteur du projet et est donc une entité ad hoc**

- (a) Indiquer si une entité ad hoc s'interpose entre le porteur du projet et l'investisseur;
- (b) Coordonnées de l'émetteur.

**Partie F: Droits des investisseurs**

- (a) Principaux droits attachés aux titres;
- (b) Restrictions auxquelles sont soumis les titres;
- (c) Description de toute restriction sur le transfert de titres;
- (d) Opportunités de sortie;
- (e) Pour les titres de participation, répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que tous les titres seront souscrits).

**Partie G: Publication de l'accord de prêt**

Lorsque l'offre de financement participatif implique une intermédiation de crédit, la fiche d'informations clés sur l'investissement contient, à la place des informations visées aux parties D, E et F, les informations suivantes:

- (a) Nature et durée du contrat de crédit;
- (b) Taux d'intérêt applicables ou, le cas échéant, toute autre forme de rémunération de l'investisseur;
- (c) Mesures d'atténuation des risques, telles qu'une assurance-crédit;
- (d) Tableau d'amortissement du principal et de remboursement des intérêts.

**Partie H: Frais, informations et recours**

- (a) Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement;
- (b) Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur du projet et l'émetteur;
- (c) À qui et comment l'investisseur peut adresser une plainte au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur du projet ou du prestataire de services de financement participatif.